

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires  
de Côte d'Or

Service économie agricole et environnement des exploitations



le 05 décembre 2013

### Déclaration Aide aux Ovins et Aide aux Caprins Campagne 2014 Département de la Côte d'Or

**A partir du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 janvier 2014**, les éleveurs détenant au moins 50 brebis et/ou 25 chèvres peuvent demander à bénéficier de l'aide PAC **Aide aux Ovins et Aide aux Caprins**.

**Aucune demande papier ne sera adressée pour la campagne 2014.**

La demande d'aide peut être réalisée par télédéclaration sur le site TELEPAC [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) à partir du 2 janvier 2014.

Si vous êtes nouveau demandeur et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la responsable de l'aide à la DDT : Chantal Magnon au 03 80 29 43.20 .

Les éleveurs qui souhaitent être accompagnés dans la démarche de la télédéclaration peuvent trouver une assistance téléphonique ou prendre RDV auprès des structures suivantes :

AUXONNE	DDT	Tél 03 80 77 11 26
BEAUNE	DDT	Tél 03 80 25 09 00
CHATILLON SUR SEINE	DDT	Tél 03 80 91 36 15
DIJON	DDT	Tél 03 80 29 43 20
DIJON	FDSEA	Tél 03 80 68 67 67
DIJON	Syndicat de Contrôle Laitier 21	Tél 03 80 68 67 17
MONTBARD	DDT	Tél 03 80 92 55 14
SAULIEU	DDT	Tél 03 80 90 57 22
POUILLY EN AUXOIS	Chambre d'Agriculture	Tél 03 80 90 89 09
VITTEAUX	ELVEA –	Tél 03 80 49 67 12

#### **CONTACTS PRESSE**

Direction des Territoires de la Côte-d'Or  
Service économie agricole et environnement des exploitations

Fabienne CLERC-LAPREE – Tél. 03 80 29 44 81

[fabienne.clerc-lapree@cote-dor.gouv.fr](mailto:fabienne.clerc-lapree@cote-dor.gouv.fr)

Cabinet-communication

Murielle DUMONT - Tél : 03 80 29 43 66

[murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr](mailto:murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr)